

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUIN 2020

Le 1^{er} juin deux mil vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Alain PERNOLLET, Franck BOUZEREAU, Janine COSTA, Jean-François BIT, Pascal CARME, Patrick CARON, Christine COURTY-DECROUX, Sonia FRAISSINOUS, Fabrice GRISLAIN, Blandine JOLIVET, Julien JOLIVET, Anthony PELLET, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Sandra OBERSON, Jérôme ZUNDEL

ARRIVEE de Monsieur Jean-François BIT en cours de séance à 9 heures après le vote des délibérations

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN exercice : 15 – Présents : 12 – Votant : 12

DATE DE LA CONVOCAATION 26 mai 2021

Monsieur Anthony PELLET a été désigné secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND CONNAISSANCE des décisions municipales suivantes :

N°2100501 : Avenant sur marché attribué à DECREMPS BTP, pour travaux modificatifs du parking du centre de Faucigny, travaux de réseaux secs pour emplacement de bornes de recharges ainsi que fourniture et pose de bordures pour un montant de 4 865.76 € HT.

N°210502 : Acquisition d'un logiciel pour la gestion des repas de cantine et des heures de garderie périscolaire à la société 3D Ouest sise 5, rue de Broglie, 22300 LANNION, pour un montant de 3 218,75 € HT.

N°210503 : Passage de l'épareuse sur les bords de route, le marché est attribué à COUDURIER Environnement pour un montant de 1 900 € HT

APPROUVE le compte-rendu du conseil municipal du 30 mars 2021

Dans le cadre de l'alignement de la route de Chez le Court **FIXE** le tarif de 1 € le mètre carré pour l'acquisition de 120m² de la parcelle A1491p appartenant à Madame Maryvonne PERNOLLET et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et à procéder à toute formalité s'y rapportant.

APPROUVE la modification suivante apportée à la délibération du 9 juin 2020 portant délégations de compétences à M. le Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle en toutes matières et devant toutes juridictions. A savoir : *« le maire est autorisé à intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les juridictions suivantes :*

- saisine et représentation devant les trois degrés de juridictions de l'ordre administratif (Tribunal administratif, Cour administrative d'appel, Conseil d'Etat, pour le contentieux de l'annulation, le contentieux de pleine, le contentieux de la responsabilité administrative et le contentieux répressif dans le cadre des contraventions de grande voirie) ;

- Saisine et représentation devant les juridictions pénales et civiles (Tribunal judiciaire, Cour d'appel et Cour de cassation) y compris les constitutions de partie civile ;

- Saisine et représentation devant le Tribunal des Conflits ;

- Saisine et représentation devant le Conseil Constitutionnel (Question prioritaire de constitutionnalité).

- Saisine et représentation devant la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Cette délégation est valable pour toutes les sortes de contentieux et s'applique en première instance, en cause d'appel et au besoin en cassation, par voie d'action ou par

RENONCE à la perception d'une somme totale de 1 953.30 euros correspondant au montant des créances irrécouvrables les exercices 2014, 2016, 2017 et 2019

APPROUVE le règlement de formation du personnel.

Questions diverses

Monsieur Franck BOUZEREAU indique qu'il a assisté à une réunion « petite enfance » organisée par la CC4R, compte tenu de l'augmentation de la population sur la commune et les communes avoisinantes, une étude est envisagée pour l'aménagement d'une mini crèche à Faucigny

Madame Janine COSTA remercie toutes les personnes qui ont participé à la journée de fleurissement du village. Elle salue Monsieur Henri PELLET, notre centenaire faucignerand depuis le 7 mai dernier. Un article lui sera consacré sur notre prochain bulletin municipal.

Le digicode d'entrée de l'immeuble de la Ferme Maurice a été changé par l'entreprise BAUD. Un badge sera remis contre signature aux locataires.

Arrivée de Monsieur Jean-François BIT.

Monsieur Alain PERNOLLET indique que les travaux de goudronnage du parking du centre du village seront effectués en fin de semaine. Une réunion de la commission d'urbanisme est prévue semaine 23, les nouveaux dossiers d'autorisation du droit des sols seront examinés notamment les permis de démolir et de construire des maisons du centre du Village sinistrés en automne dernier. Le fait que différents maîtres d'œuvre travaillent sur les projets ne facilitent pas la rapidité de la construction. La consultation de l'architecte des bâtiments de France sera obligatoire puisque le terrain est situé dans le périmètre de l'Eglise et du château.

Il ajoute que l'entreprise GERVAIS Gilles interviendra pour le Syndicat Rocailles et Bellecombe pour le remplacement des colonnes d'eau sur les routes de Chez Dubois et Chez Pellet d'ici l'été, avec pose d'enrobé prévue en octobre sur ces portions.

Il signale qu'il a reçu ce jour un technicien du SYANE qui lui a confirmé que les travaux se poursuivent pour équiper les foyers de câbles fibre optique sous terrain ou aériens durant le deuxième semestre 2021. Les abonnements devraient pouvoir se mettre en place en mars 2022.

Monsieur Patrick CARON indique qu'il a assisté à la réunion de la Société Publique Locale 2D4R, gérant les déchetteries de la communauté de communes. Il précise que la vente des déchets émanant des tris sélectifs a augmentée notamment par rapport au prix du cartonnage revu à la hausse.

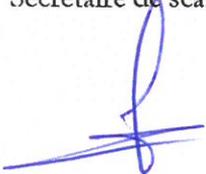
Il indique qu'en sa qualité de président du syndicat des Crys, pour la gestion de l'école maternelle intercommunale, il a adressé aux élus des communes membres un projet de statuts puisque les actuels datent de 1995. L'approbation de ces statuts sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Au vu de l'évolution à la hausse de l'effectif des enfants scolarisés à l'école maternelle, Monsieur le Maire indique qu'il pourrait être projeté le rapatriement de ces élèves sur la commune, ce qui inclut la construction et l'aménagement de nouveaux locaux pour l'école.

Il invite toute la population de Faucigny à participer à la réunion du comité des fêtes qui aura lieu le jeudi 3 juin salle sous la mairie afin de préparer la fête du bois.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

Anthony PELLET
Secrétaire de séance



Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ
Maire

